



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# RÉFÉRENTIEL QUALITÉ DU CAMES

pour l'évaluation de l'offre de formation  
des établissements d'enseignement  
supérieur et de recherche

---

Version révisée, Mars 2018







CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# RÉFÉRENTIEL QUALITÉ DU CAMES

pour l'évaluation de l'offre de formation  
des établissements d'enseignement  
supérieur et de recherche

---

Version révisée, Mars 2018



# PRÉAMBULE



---

En 2014, le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), dans le cadre de son Plan stratégique de développement (PSDC) d'une part, et du partenariat avec l'Union économique et monétaire (UEMOA), d'autre part, a élaboré et mis à la disposition des institutions d'enseignement supérieur et de recherche de son espace, des référentiels qualité pour l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des offres de formations et des programmes de recherche.

Ces outils d'amélioration de la qualité ont été renforcés par des référentiels pour l'évaluation de la formation ouverte et à distance (FOAD), des écoles doctorales ainsi que pour le développement des systèmes d'information dans les établissements d'enseignement supérieur.

Des modules de formation, partiellement à distance, à la gouvernance et au leadership des responsables d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche ont été également élaborés, afin de mieux accompagner ces acteurs de premier plan à asseoir une bonne vision stratégique et à développer une dynamique de changement et de progrès.

Le PSDC, faut-il le rappeler, est un programme structurant et innovant construit autour de sept axes, dont l'assurance qualité constitue la pierre angulaire :

- axe 1 « Élaboration d'un code d'éthique et de déontologie du CAMES » ;
- axe 2 « Modernisation de la gouvernance du CAMES » ;
- axe 3 « Réalisation d'une doublure virtuelle du CAMES » ;
- axe 4 « Renforcement de la démarche qualité » ;
- axe 5 « Soutien et valorisation de la formation, la recherche et l'innovation » ;
- axe 6 « développement de synergies, des partenariats et des programmes innovants » ;
- axe 7 « Renforcement du rayonnement et de la visibilité du CAMES ».

Pour opérationnaliser et favoriser une bonne appropriation de ces référentiels, un projet pilote d'évaluation des universités africaines (2015-2018), initié par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et mis en œuvre en partenariat avec le CAMES et l'appui financier de l'UEMOA, a été implémenté. Le projet a impliqué 14 établissements d'enseignement supérieur qui ont été accompagnés par des experts désignés par le CAMES et l'AUF dans leur exercice d'autoévaluation, après avoir bénéficié d'une formation préalable à l'utilisation des référentiels du CAMES, à Léo au Burkina Faso, en mai 2015.

Lors de l'atelier bilan du projet, en mars 2017, au siège du CAMES, à Ouagadougou, au Burkina Faso, il a été recommandé que l'IFGU et le CAMES mettent en place deux groupes de travail issus des experts accompagnateurs impliqués dans l'expérience pilote sus évoquée, pour (i) proposer des ajustements pertinents sur les référentiels, sur la base des réalités rencontrées sur le terrain et (ii) élaborer un guide méthodologique de l'autoévaluation suivant le référentiel du CAMES.

Dans cette dynamique, le CAMES a confié cette mission à un groupe d'experts comprenant les Professeurs Joseph AKA, Abdoul Aziz ISSA DAOUDA, Abdel Karim KOUMARE et Brusil Miranda METOU, à qui je voudrais rendre un hommage bien mérité, pour la qualité du travail accompli et le professionnalisme.

Le document proposé par les experts, objet de cette édition, a été validé de manière participative et inclusive par les experts et les acteurs du CAMES, ses instances scientifique (Comité consultatif général, CCG) et politique (Conseil des Ministres), conformément aux procédures de notre Institution panafricaine de référence en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Au moment où vous allez prendre connaissance de ces outils pratiques de travail, il me paraît opportun de vous demander de vous joindre à nous, pour exprimer notre gratitude à tous les acteurs, avec en bonne place l'UEMOA et l'AUF, qui ont contribué à la réalisation de cette entreprise qui, de manière indéniable, renforce la mission du CAMES, en tant qu'agence régionale d'assurance qualité et d'accréditation, au service du développement socio-économique durable des Etats membres.

Désormais les outils sont à notre disposition, il nous faut donc résolument oser et agir ensemble, pour accélérer la transformation de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au-delà de nous-mêmes.

**Professeur Bertrand MBATCHI**

Secrétaire Général

Ce référentiel d'évaluation de l'offre de formation comporte trois (03) domaines, qui couvrent chacun plusieurs champs. Chaque champ regroupe plusieurs références, qui sont elles-mêmes déclinées en critères et en preuves.

Pour l'offre FOAD/FAD, un référentiel spécifique à ce domaine vient en complément du référentiel de l'offre de formation en présentiel.

DOMAINES		CHAMPS		REF	CRIT	PREUVE
A.	L'offre de formation en présentiel	A.1	Le fondement/justification de l'offre de formation	02	07	07
		A.2	L'architecture de l'offre de formation	03	19	27
		A.3	L'inscription de l'offre de formation dans un cadre national, régional et international	03	09	10
		A.4	L'organisation pédagogique de l'offre de formation	08	44	51
		A.5	La qualité des résultats et effets de la formation	01	03	04
B.	L'offre de formation continue à la carte en présentiel	B.1	Le fondement/justification de l'offre de formation	02	05	05
		B.2	L'architecture de l'offre de formation	02	15	18
		B.3	L'organisation pédagogique de l'offre de formation	07	31	34
	L'offre de formation ouverte à distance et de formation à distance (FOAD/FAD)	Voir Référentiel pour l'évaluation de l'offre de Formation Ouverte et/ou À Distance (FOAD)				
<b>02</b>		<b>08</b>		<b>28</b>	<b>133</b>	<b>156</b>

## A L'OFFRE DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

### A.1 - FONDEMENT / JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

**Référence A.1.1.** L'offre de formation répond à une demande de formation.

**Critère 1** L'ensemble des métiers du bassin pour lesquels l'on forme est déterminé

**Preuve 1** Rapport d'études de marché

**Critère 2** La demande d'emplois estimée de la zone retenue est connue

**Preuve 1** Rapport d'études de marché

**Critère 3** La formation offre des perspectives pour de nouveaux métiers

**Preuve 1** Rapport d'études de marché

**Référence A.1.2.** Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone

**Critère 1** Une prospection auprès des milieux socioprofessionnels a été réalisée.

**Preuve 1** Rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels

**Critère 2** Les attentes des milieux socioprofessionnels de la zone sont identifiées.

**Preuve 1** Liste des attentes des opérateurs économiques de la zone (voir rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels)

**Critère 3** Un cadre de coopération avec les opérateurs économiques a été adopté.

**Preuve 1** Conventions de partenariat signés

**Critère 4** Les milieux socioprofessionnels sont impliqués dans la conception de l'offre de formation.

**Preuve 1** PV des rencontres avec les des milieux socioprofessionnels pour la conception de l'offre de formation

### A.2 - DÉFINITION ET ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION

**Référence A.2.1.** L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international.

**Critère 1** L'offre de formation est adaptée aux spécificités locales et est conforme au choix stratégique national et international.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation



**Critère 2** L'offre de formation informe sur prérequis, les parcours, les modalités de prise en compte de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 3** L'offre de formation présente un programme détaillé incluant les capacités ou compétences professionnelles visées.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation (finalité de l'offre)

---

**Critère 4** Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle sont décrits.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 5** L'offre de formation est approuvée selon la procédure en vigueur dans l'institution.

**Preuve 1** Arrêtés/décisions de création de l'offre de formation par l'institution

---

**Critère 6** L'offre de formation permet l'acquisition des principaux concepts et méthodes de la spécialité et correspondent, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation (Maquettes pédagogiques)

---

**Critère 7** L'offre de formation favorise l'articulation entre les savoirs théoriques et pratiques.

**Preuve 1** Syllabi des ECUE formant l'UE

---

**Référence A.2.2.** L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources.

**Critère 1** La conformité de l'offre de formation avec le plan de développement institutionnel est établie.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

**Preuve 2** Projet d'établissement/plan stratégique

---

**Critère 2** L'offre de formation décrit et atteste l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 3** La formation a une dimension enseignement générale ou professionnelle.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 4** La formation conduit à l'obtention d'un diplôme reconnu au plan national, voire une reconnaissance par le CAMES.

**Preuve 1** Texte reconnaissant le diplôme au niveau national

**Preuve 2** Procédure de délivrance du grade/diplôme

**Preuve 3** Reconnaissance du diplôme par le CAMES

---

**Critère 5** La formation s'inscrit dans l'architecture LMD.

**Preuve 1** Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

**Critère 6** Les domaines disciplinaires concernés sont définis et organisés par niveau en fonction de la semestrialisation.

**Preuve 1** Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

**Critère 7** Les conditions d'admission des apprenants sont définies, communiquées et accessibles à toutes les parties prenantes.

**Preuve 1** Procédure fixant les conditions d'admission des étudiants

**Preuve 2** Canaux de diffusion de la procédure aux parties prenantes

**Critère 8** L'évolution des effectifs étudiants démontrant la capacité d'attraction et de rétention du programme est analysée.

**Preuve 1** Rapport d'analyse de l'évolution des effectifs

**Preuve 2** Décision de restructuration de l'offre de formation

**Critère 9** Les modalités de suivi des étudiants en difficulté et efficacité de ces mesures sont établies.

**Preuve 1** Livret de l'étudiant

**Preuve 2** Service d'aide aux étudiants en difficultés et ressources déployées

**Preuve 3** Liste des étudiants en difficultés

**Critère 10** Des passerelles vers d'autres formations (pour une réorientation ou une poursuite d'études) sont prévues.

**Preuve 1** Procédure formalisée des passerelles

**Preuve 2** Canaux de diffusion de la procédure aux parties prenantes

**Preuve 3** Liste d'étudiants ayant bénéficié de passerelle

**Référence A.2.3.** L'offre de formation comporte une ouverture pluridisciplinaire.

**Critère 1** Les disciplines non spécifiques ont été identifiées et prises en compte

**Preuve 1** Maquettes pédagogiques des offres de formation

**Critère 2** Le caractère transversal des enseignements est pris en compte

**Preuve 1** Syllabi des ECUE formant l'UE

## A.3 - INSCRIPTION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS UN CADRE NATIONAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

**Référence A.3.1.** L'institution participe à des réseaux, nationaux, régionaux et internationaux ayant trait à la formation.

**Critère 1** L'institution met en place des dispositifs nationaux, régionaux et/ou internationaux d'information efficace et d'orientation.

**Preuve 1** Document de politique d'information et d'orientation sur les dispositifs nationaux, régionaux, et ou internationaux.

**Critère 2** Les réseaux nationaux, régionaux et internationaux ayant pour objet l'offre de formation sont connus et opérationnels.

**Preuve 1** Rapports annuels d'activité dans le cadre des réseaux nationaux, régionaux, internationaux

**Référence A.3.2.** L'offre de formation s'inscrit dans un cadre national et international.

**Critère 1** Un programme d'information et de sensibilisation sur l'offre de formation au niveau national et international sont disponibles

**Preuve 1** Liste des offres de formation similaires au niveau national et international.

**Critère 2** Des étudiants d'horizons divers sont accueillis

**Preuve 1** Liste des étudiants en fonction de leur provenance et leur nationalité

**Référence A.3.3.** L'institution développe des partenariats et passe des conventions avec des établissements au plan national, régional et international.

**Critère 1** L'institution a un poste permanent et fonctionnel pour les relations extérieures existe.

**Preuve 1** Existence d'un bureau ou d'un service dédié aux relations extérieures

**Preuve 2** Organigramme de l'institution

**Critère 2** L'institution sélectionne ses partenaires.

**Preuve 1** Document de politique de partenariats de l'offre de formation

**Critère 3** L'institution signe des conventions inter-établissements et les met en œuvre.

**Preuve 1** Conventions signées avec des établissements étrangers

**Critère 4** Des échanges d'étudiants sont effectués.

**Preuve 1** Liste d'étudiants ayant effectué une mobilité inter-établissement

**Critère 5** Des échanges d'enseignants sont effectués.

**Preuve 1** Liste d'enseignants ayant effectué une mobilité inter établissement

## A.4 - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

**Référence A.4.1.** L'organisation pédagogique est clairement définie et conforme aux exigences du LMD

**Critère 1** Des équipes pédagogiques fonctionnelles et compétentes sont mises en place.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

**Critère 2** Les objectifs de la formation sont présentés en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être.

**Preuve 1** Syllabi sur l'offre de formation

**Critère 3** L'importance et la place des stages dans la formation ont été spécifiées, de même que les modalités de mise en stage et d'apprentissage.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

**Critère 4** Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.

**Preuve 1** Support de communication sur les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages

**Critère 5** Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle ou structure équivalente accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.

**Preuve 1** Organigramme de l'institution

**Preuve 2** Rapport d'activité

**Critère 6** Les stages font l'objet de conventions formalisées.

**Preuve 1** Conventions de stages signées entre l'institution et les organismes socioprofessionnels

**Critère 7** Des modules de formation à la recherche sont intégrés dans l'offre de formation.

**Preuve 1** Maquettes pédagogiques des programmes de formation

**Référence A.4.2.** Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes du CAMES.

**Critère 1** Les valeurs des différentes unités d'enseignement sont définies (UE majeure, mineure, optionnelle/fondamentale, méthodologie, spécialité, libre).

**Preuve 1** Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

**Critère 2** Les volumes horaires de chaque UE sont déterminés.

**Preuve 1** Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

**Critère 3** La formation comprend un ensemble d'unités d'enseignement cohérent avec les objectifs définis.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

**Critère 4** La formation est structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 5** La formation est déclinée en spécialités ou parcours-type permettant une spécialisation progressive des étudiants.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 6** Des modules optionnels permettent aux étudiants d'adapter la formation à leur projet personnel.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 7** La formation offre des parcours adaptés au public en formation initiale et en alternance.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 8** La formation est capable d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés, etc.).

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 9** La formation prend en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d'enseignement à distance.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Référence A.4.3.** L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat

**Critère 1** Il existe un processus d'approbation du choix de thèmes de recherche

**Preuve 1** Manuel de procédure

---

**Critère 2** L'intervention d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs associés permet une bonne articulation formation-recherche.

**Preuve 1** Descriptif de l'équipe pédagogique et de leur profil.

---

**Critère 3** L'articulation formation-recherche est mise en avant par l'intervention d'enseignants issus de la recherche du monde socioéconomique et professionnel.

**Preuve 1** Descriptif de l'équipe pédagogique et de leur profil

---

**Critère 4** L'offre de formation prend en compte la formation par la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, etc.).

**Preuve 1** Manuel de procédure/Descriptif de l'offre de formation

---

**Preuve 2** Conventions de stage

---

**Preuve 3** Programme d'animations scientifiques

---

**Critère 5** L'offre de formation prévoit un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités de recherche

**Preuve 1** Manuel de procédure de suivi et d'évaluation

---

#### **Référence A.4.4.** Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués

**Critère 1** Les activités d'enseignement et interactions enseignants-enseignés favorisent le développement des apprentissages.

**Preuve 1** Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement

**Critère 2** Les outils et innovations pédagogiques permettent d'assurer la qualité de la formation.

**Preuve 1** Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement

#### **Référence A.4.5.** L'encadrement pédagogique est adéquat.

**Critère 1** La formation est encadrée et dispensée par des enseignants qualifiés et compétents.

**Preuve 1** CV des enseignants

**Preuve 2** Responsabilités des enseignants

**Critère 2** Les supports pédagogiques et la documentation sont disponibles et fonctionnels.

**Preuve 1** Liste d'inventaire des supports pédagogiques de la formation

**Preuve 2** Liste d'inventaire des ressources documentaires

**Critère 3** L'enseignement est centré sur l'étudiant-e et encourage son autonomie et sa participation active.

**Preuve 1** Syllabi/Fiches pédagogiques

**Critère 4** Pour chaque UE, les modalités d'enseignement (charge de travail, méthodes et moyens pédagogiques, activités d'apprentissage, etc.) sont efficacement communiquées aux étudiant-e-s

**Preuve 1** Syllabi/Fiches pédagogiques

**Critère 5** Des opportunités de formation continue et pédagogique pour le corps enseignant et le personnel de soutien existent

**Preuve 1** Plan de formation continue du PATS et des enseignants-chercheurs et chercheurs

**Preuve 2** Plan de formation en pédagogie pour les enseignants-chercheurs

**Critère 6** Les partenariats et les collaborations contribuent à l'amélioration de la qualité

**Preuve 1** Conventions de partenariat

#### **Référence A.4.6.** L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée.

**Critère 1** Les connaissances et les compétences acquises sont périodiquement (au moins semestriellement) évaluées.

**Preuve 1** Document de politique d'évaluation des apprentissages.

**Preuve 2** Document de politique de communication interne et externe.

**Preuve 3** Manuel de procédure

**Critère 2** Les différents types d'évaluation prévus dans le cadre de l'offre de formation sont précisés et communiqués à toutes les parties prenantes (enseignants, plateforme, guide de l'étudiant,...).

**Preuve 1** Document de politique d'évaluation des apprentissages.

**Preuve 2** Document de politique de communication interne et externe.

**Critère 3** Les critères de notation sont précisés, diffusés et systématiquement respectés.

**Preuve 1** Document de politique d'évaluation des apprentissages.

**Critère 4** Les délibérations se déroulent conformément au calendrier établi.

**Preuve 1** PV de délibération

**Critère 5** Les résultats des évaluations sont diffusés dans les délais prescrits.

**Preuve 1** Archive des résultats diffusés

**Critère 6** Les procédures et modalités de réclamations sont connues et diffusées.

**Preuve 1** Manuel de procédure pédagogique

**Preuve 2** Diffusion du manuel aux parties prenantes

**Critère 7** Les modalités de délivrance des diplômes sont arrêtés et diffusés à toutes les parties prenantes.

**Preuve 1** Manuel de procédure de délivrance du diplôme

**Référence A.4.7.** Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière.

**Critère 1** Les objectifs de cette évaluation sont définis.

**Preuve 1** Document de politique d'évaluation des enseignements.

**Critère 2** Les programmes de formation sont régulièrement et périodiquement évalués.

**Preuve 1** Document de politique d'évaluation des programmes

**Critère 3** Les progrès, réussites et difficultés des apprenants sont régulièrement analysés en cohérence avec les enseignements.

**Preuve 1** Rapports d'évaluation de la politique d'évaluation des programmes

**Critère 4** Les curricula sont périodiquement révisés.

**Preuve 1** Comptes rendus et procès verbaux des séances de délibération sur la révision des curricula

**Critère 5** Les employeurs sont régulièrement consultés.

**Preuve 1** Compte-rendu des séances et réunions avec les employeurs

**Critère 6** Les responsables des questions de docimologie sont désignés.

**Preuve 1** Décisions et arrêtés portant désignation des responsables de la docimologie

---

**Critère 7** Les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des avancées de la discipline et de l'évolution des pratiques professionnelles.

**Preuve 1** Rapport de révision des contenus

---

**Référence A.4.8.** Les enseignements sont évalués par les étudiants.

**Critère 1** Les objectifs de cette évaluation sont définis.

**Preuve 1** Document fixant les objectifs de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

---

**Critère 2** Un répertoire de critères à prendre en compte dans l'évaluation est élaboré.

**Preuve 1** Répertoire des critères d'évaluation des enseignements

---

**Critère 3** L'évaluation des enseignements par les étudiants est effectivement réalisée.

**Preuve 1** Rapport sur l'évaluation des enseignements par les étudiants

---

**Critère 4** Des informations sont périodiquement collectées auprès des anciens diplômés.

**Preuve 1** Compte-rendu des échanges avec les anciens étudiants

---

**Critère 5** Les résultats des évaluations sont pris en compte par les enseignants.

**Preuve 1** Rapport sur l'évolution des enseignements

---

## A.5 - QUALITÉ DES RÉSULTATS ET DES EFFETS DE LA FORMATION

**Référence A.5.1.** Les résultats et effets de la formation sont évalués périodiquement

**Critère 1** Le taux des diplômés est mesuré

**Preuve 1** Le taux des diplômés

---

**Critère 2** Une enquête de satisfaction est régulièrement menée auprès des étudiants, des diplômés, des enseignants ainsi que des employeurs.

**Preuve 1** Rapport d'enquête de satisfaction

---

**Critère 3** Le taux d'insertion professionnelle est mesuré

**Preuve 1** Fiches de suivi des diplômés disponibles

---

**Preuve 2** Taux d'insertion professionnelle

---



## B.1 - FONDEMENT/JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

**Référence B.1.1.** L'offre de formation répond à une demande de formation.

**Critère 1** La formation offre des perspectives pour de nouveaux métiers

**Preuve 1** Rapport d'études de marché

---

**Référence B.1.2.** Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone

**Critère 1** Une prospection auprès des milieux socioprofessionnels a été réalisée.

**Preuve 1** Rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels

---

**Critère 2** Les attentes des milieux socioprofessionnels de la zone sont identifiées.

**Preuve 1** Liste des attentes des opérateurs économiques de la zone (voir rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels)

---

**Critère 3** Un cadre de coopération avec les milieux socioprofessionnels a été adopté.

**Preuve 1** Conventions de partenariat signés

---

**Critère 4** Les milieux socioprofessionnels sont impliqués dans la conception de l'offre de formation.

**Preuve 1** PV des rencontres avec les des milieux socioprofessionnels pour la conception de l'offre de formation

---

## B.2 - DÉFINITION ET ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION

**Référence B.2.1.** L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international.

**Critère 1** L'offre de formation est adaptée aux spécificités locales et est conforme au choix stratégique national et international.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 2** L'offre de formation informe sur prérequis, les parcours, les modalités de prise en compte de la VAE

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 3** L'offre de formation présente un programme détaillé incluant les capacités ou compétences professionnelles visées.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation (finalité de l'offre)

**Critère 4** Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle sont décrits.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

**Critère 5** L'offre de formation est approuvée selon la procédure en vigueur dans l'institution.

**Preuve 1** Arrêtés/décisions de création de l'offre de formation par l'institution

**Critère 6** L'offre de formation permet l'acquisition des principaux concepts et méthodes de la spécialité et correspondent, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation (Maquettes pédagogiques)

**Critère 7** L'offre de formation favorise l'articulation entre les savoirs théoriques et pratiques.

**Preuve 1** Syllabi de l'enseignement

**Référence B.2.2.** L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources.

**Critère 1** La conformité de l'offre de formation avec le plan de développement institutionnel est établie.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

**Preuve 2** Projet d'établissement/plan stratégique

**Critère 2** L'offre de formation décrit et atteste l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

**Critère 3** La formation a une dimension professionnelle.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

**Critère 4** La formation peut conduire à l'obtention d'un diplôme.

**Preuve 1** Texte reconnaissant le diplôme au niveau national

**Critère 5** La formation s'inscrit dans une architecture en rapport avec les besoins.

**Preuve 1** Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

**Critère 6** Les conditions d'admission des apprenants sont définies, communiquées et accessibles à toutes les parties prenantes

**Preuve 1** Procédure fixant les conditions d'admission des apprenants

**Preuve 2** Canaux de diffusion de la procédure aux parties prenantes

**Critère 7** L'évolution des effectifs apprenants démontrant la capacité d'attraction et de rétention du programme est analysée

**Preuve 1** Rapport d'analyse de l'évolution des effectifs

---

**Preuve 2** Décision de restructuration de l'offre de formation

---

**Critère 8** Les modalités de suivi des apprenants en difficulté et efficacité de ces mesures sont établies

**Preuve 1** Manuel de procédure de suivi des apprenants

---

## B.3 - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

**Référence B.3.1.** L'organisation pédagogique est clairement définie

**Critère 1** Des équipes pédagogiques fonctionnelles et compétentes sont mises en place.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 2** Les objectifs de la formation sont présentés en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être.

**Preuve 1** Syllabi de l'offre de formation

---

**Critère 3** L'importance et la place des stages dans la formation ont été spécifiées, de même que les modalités de mise en stage et d'apprentissage.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 4** Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.

**Preuve 1** Support de communication sur les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages

---

**Critère 5** Les stages font l'objet de conventions formalisées.

**Preuve 1** Conventions de stages signées entre l'institution et les organismes socioprofessionnels

---

**Référence B.3.2.** Les Unités d'enseignement sont clairement définies.

**Critère 1** Les valeurs des différentes unités d'enseignement sont définies.

**Preuve 1** Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

---

**Critère 2** Les volumes horaires de chaque UE sont déterminés.

**Preuve 1** Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

---

**Critère 3** La formation comprend un ensemble d'unités d'enseignement cohérent avec les objectifs définis.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 4** Des modules optionnels permettent aux apprenants d'adapter la formation à leur projet personnel.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 5** La formation offre des parcours à la carte.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 6** La formation est capable d'accueillir des apprenants salariés ayant des contraintes particulières.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Critère 7** La formation prend en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d'enseignement à distance.

**Preuve 1** Document de création de l'offre de formation

---

**Référence B.3.3.** Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués

**Critère 1** Les activités d'enseignement et interactions enseignants-enseignés favorisent le développement des apprentissages.

**Preuve 1** Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement

---

**Critère 2** Les outils et innovations pédagogiques permettent d'assurer la qualité de la formation.

**Preuve 1** Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement

---

**Référence B.3.4.** L'encadrement pédagogique est adéquat.

**Critère 1** La formation est encadrée et dispensée par des enseignants qualifiés et compétents.

**Preuve 1** CV des enseignants

**Preuve 2** Responsabilités des enseignants

---

**Critère 2** Les supports pédagogiques et la documentation sont disponibles et fonctionnels.

**Preuve 1** Liste d'inventaire des supports pédagogiques de la formation

**Preuve 2** Liste d'inventaire des ressources documentaires

---

**Critère 3** L'enseignement est centré sur l'apprenant et encourage son autonomie et sa participation active.

**Preuve 1** Syllabi/Fiches pédagogiques

---

**Critère 4** Pour chaque UE, les modalités d'enseignement (charge de travail, méthodes et moyens pédagogiques, activités d'apprentissage, etc.) sont efficacement communiquées aux apprenants.

**Preuve 1** Syllabi/Fiches pédagogiques

---

**Critère 5** Les partenariats et les collaborations contribuent à l'amélioration de la qualité

**Preuve 1** Conventions de partenariat

---

**Référence B.3.5.** Les modalités d'évaluation des apprentissages sont clairement définies, respectées et diffusées.

**Critère 1** Les différents types d'évaluation prévus dans le cadre de l'offre de formation sont précisés et communiqués à toutes les parties prenantes (enseignants, plateforme, guide de l'apprenant,...).

**Preuve 1** Document de politique d'évaluation des apprentissages.

**Preuve 2** Document de politique de communication interne et externe.

---

**Critère 2** Les critères de notation sont précisés, diffusés et systématiquement respectés.

**Preuve 1** Document de politique d'évaluation des apprentissages.

---

**Critère 3** Les modalités de délivrance des certificats/diplômes sont arrêtés et diffusés à toutes les parties prenantes.

**Preuve 1** Manuel de procédure de délivrance des certificats/diplômes

---

**Référence B.3.6.** Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière.

**Critère 1** Les objectifs de cette évaluation sont définis.

**Preuve 1** Document de politique d'évaluation des enseignements.

---

**Critère 2** Les programmes de formation sont régulièrement et périodiquement évalués.

**Preuve 1** Document de politique d'évaluation des programmes

---

**Critère 3** Les progrès, réussites et difficultés des apprenants sont régulièrement analysés en cohérence avec les enseignements.

**Preuve 1** Rapports d'évaluation de la politique d'évaluation des programmes

---

**Critère 4** Les curricula sont périodiquement révisés.

**Preuve 1** Compte rendus et procès verbaux des séances de délibération sur la révision des curricula

---

**Critère 5** Les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des avancées de la discipline et de l'évolution des pratiques professionnelles.

**Preuve 1** Rapport de révision des contenus

---

### **Référence B.3.7.** Les enseignements sont évalués par les apprenants.

**Critère 1** Les objectifs de cette évaluation sont définis.

**Preuve 1** Document fixant les objectifs de l'évaluation des enseignements par les apprenants.

**Critère 2** Un répertoire de critères à prendre en compte dans l'évaluation est élaboré.

**Preuve 1** Répertoire des critères d'évaluation des enseignements

**Critère 3** L'évaluation des enseignements par les apprenants est effectivement réalisée.

**Preuve 1** Rapport sur l'évaluation des enseignements par les apprenants

**Critère 4** Les résultats des évaluations sont pris en compte par les enseignants.

**Preuve 1** Rapport sur l'évolution des enseignements

## BIBLIOGRAPHIE

1. Référentiel Hcéres pour l'évaluation externe d'une formation, novembre 2017;
2. Projet de Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (*African Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education*), ASG-QA, Octobre 2017;
3. Qualité de la formation après le décret du 30 juin 2015, Dossier documentaire;
4. Bureau qualité de l'Université de Genève, L'évaluation des programmes de formation à l'Université de Genève, Dimensions de la qualité pour les programmes de formation,
4. Qualité de l'offre de formation, quelles procédures mises en œuvre en 2017, Dossier documentaire réalisé par Centre Info, février 2017;
5. Commission Nationale pour l'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (CIAQES), *Module 4 : Evaluation de la Qualité des Programmes Universitaires*, Baghdad Benstaali et Youcef Berkane





CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

01 BP 134 Ougadougou 01 Burkina Faso  
Téléphone : (+226) 25368146 / Fax : 25368573  
E-mail : [cames@lecames.org](mailto:cames@lecames.org)